

Les lieux et horaires de consultation du dossier et des permanences des commissaires enquêteurs

Conseil Général – Direction de l'environnement

50, route de Moyrazes 12000 RODEZ
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Permanences Lundi 3 juin, de 09h00 à 12h00
Samedi 15 juin, de 9h00 à 12h00
Vendredi 5 juillet, de 14h00 à 17h00

Mairie de DECAZEVILLE

Place Decazes 12300 DECAZEVILLE
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Permanences Lundi 10 juin, de 14h00 à 17h00
Vendredi 21 juin, de 14h00 à 17h00

Mairie d'ESPALION

Place de la Résistance 12500 ESPALION
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
fermeture à 17h00 le vendredi

Permanences Lundi 17 juin, de 14h00 à 17h00
Vendredi 28 juin, de 14h00 à 17h00

Mairie de MILLAU

17, avenue de la République 12100 MILLAU
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Permanences Mardi 4 juin, de 14h00 à 17h00
Samedi 22 juin, de 09h00 à 12h00
Mardi 2 juillet, de 14h00 à 17h00

Mairie de REQUISTA

57, avenue de Millau 12170 REQUISTA
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le samedi de 8h00 à 12h00

Permanences Vendredi 14 juin, de 14h00 à 17h00
Mercredi 26 juin, de 14h00 à 17h00

Mairie de SAINT AFFRIQUE

1, place de l'hôtel de ville 12400 SAINT AFFRIQUE
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
fermeture à 16h30 le vendredi

Permanences Mercredi 12 juin, de 14h00 à 17h00
Lundi 24 juin, de 14h00 à 17h00

Mairie de SEVERAC LE CHATEAU

9, rue des Douves 12150 SEVERAC LE CHATEAU
Lundi, mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
le mardi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
le jeudi de 9h30 à 12h00

Permanences Mercredi 19 juin, de 14h00 à 17h00
Lundi 1 juillet, de 14h00 à 17h00

Mairie de VILLEFRANCHE DE ROUERQUE

Promenade du Guiraudet 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
fermeture à 16h30 le vendredi

Permanences Mercredi 5 juin, de 14h00 à 17h00
Samedi 29 juin, de 09h00 à 12h00
Mercredi 3 juillet, de 14h00 à 17h00

Pour plus
de renseignement

Conseil Général
Direction de l'Environnement
☎ 05.65.55.09.50

aveyron.fr



L'AVENIR, L'AVEYRON
L'Aveyron attractif

PROJET

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

Donnez votre avis

Tous les citoyens, qui se sentent concernés par la qualité de l'environnement, peuvent désormais prendre connaissance du projet de PPGDND de l'Aveyron et donner leur avis.

Comment vous exprimer ?

- ➔ En vous rendant aux permanences des commissaires enquêteurs
- ➔ En écrivant au Président de la Commission d'enquête

▪ au siège de l'enquête :
Conseil Général de l'AVEYRON
Direction de l'Environnement
50 route de Moyrazès 12000 RODEZ

▪ sur le site internet
aveyron.fr

Comment vous renseigner ?

Le dossier d'enquête est
téléchargeable sur le site internet
aveyron.fr

Liste complète des horaires
des permanences
et des lieux où le dossier
est consultable
au dos de ce document

Le PPG-DND ?

Le PPG-DND est un document réglementaire, instauré par la loi de 1992, qui concerne principalement les déchets ménagers non dangereux. Après avoir établi un bilan précis de la situation actuelle, le plan doit définir les orientations pour une gestion de ces déchets conforme à l'ensemble des exigences réglementaires, à l'échelle du département. C'est au niveau d'un PPG-DND que se décident, par exemple, le nombre et l'implantation des déchèteries, les objectifs de valorisation des déchets des ménages ou encore la filière qui de-

vra être mise en place pour le traitement des déchets non valorisables. La réalisation du Plan est placée sous la responsabilité du Conseil Général. Cette démarche implique tout un processus d'études et de concertation avec les acteurs territoriaux : élus locaux, organismes consulaires, organisations professionnelles, associations intervenant dans les domaines de la consommation et de l'environnement...



L'AVENIR, L'AVEYRON
L'Aveyron attractif

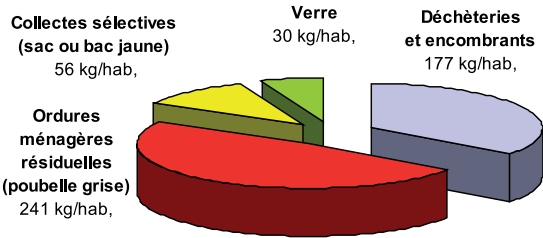
Le bilan de l'existant

Le précédent Plan départemental avait été approuvé en 2001. Depuis cette date, d'indéniables progrès ont été réalisés. Accroissement des collectes sélectives, implantations de nouvelles déchèteries et de nouveaux centres de tri, développement du compostage des déchets verts, mise en place d'un réseau de quais de transfert : les avancées réalisées ont permis de mieux collecter et de mieux valoriser les déchets ménagers.



Tous les objectifs n'ont pas été atteints

Le Plan de 2001 prévoyait également la création de plusieurs centres de stockage, pour l'enfouissement des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), autrement dit pour les déchets des ménages qui ne peuvent être valorisés. Aujourd'hui, le département est obligé d'éliminer la majorité de ses déchets résiduels dans des installations situées hors de son territoire. Force est de constater qu'il s'agit là d'un mode de gestion non durable des déchets ménagers !



Déchets Non Dangereux : les chiffres clés

(données 2010)

- Le tonnage annuel des déchets non dangereux, hors boues de station d'épuration et matières de vidange, représente en moyenne 203 000 tonnes dont 138 000 tonnes de déchets ménagers et 65 000 tonnes de déchets professionnels.
- 44 000 tonnes de déchets non dangereux des ménages sont valorisés.
- Les Ordures Ménagères Résiduelles qui sont éliminées par enfouissement représentent 91 000 tonnes.
- Ces déchets sont collectés par 36 structures intercommunales et 6 communes indépendantes (au 1er janvier 2013).
- Le traitement est assuré par le SYDOM 12, syndicat départemental de traitement qui regroupe l'ensemble des collectivités assurant le service de collecte des déchets.

Les orientations

Intégrer les objectifs de prévention et de valorisation du Grenelle de l'Environnement et doter le département des capacités de traitement qui lui font actuellement défaut : tels sont les deux grands objectifs de ce nouveau projet de Plan départemental.



Prévention et valorisation des déchets ménagers

En matière de prévention, c'est-à-dire de réduction des déchets produits, le Plan prévoit une baisse de 10% des quantités de déchets ménagers produits à l'horizon 2022 grâce :

- Au déploiement des programmes locaux de prévention,
- Au développement du compostage individuel,
- À la mise en place de la tarification incitative,
- À la création de zones de réemploi sur les déchèteries,
- Au renforcement du réseau des recycleries-ressourceries.

Le Plan fixe également des objectifs ambitieux en matière de valorisation :

- Augmentation de 20% des collectes sélectives du verre et des emballages ménagers,
- Poursuite du programme d'extension du réseau de déchèteries,
- Modernisation des déchèteries existantes : augmentation des catégories de déchets admis et triés en déchèterie, et harmonisation des conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire.

Cet ambitieux programme qui vise à produire moins de déchets et à augmenter le recyclage devra être mis en œuvre par l'ensemble des collectivités qui en assurent la collecte et le traitement mais il nécessite l'implication de tous:

Aujourd'hui un aveyronnais produit plus de 500 kg de déchets par an. Seuls 35% sont aujourd'hui recyclés. L'objectif du Plan est de passer à plus de 57% de recyclage ! Chacun devra faire un effort pour produire moins de déchets, et être plus vigilant aux gestes de tri sélectif des déchets

Pour les autres déchets non dangereux

Pour les déchets non dangereux des professionnels, le plan prévoit également de développer la prévention et la valorisation: mise en place de la Redevance Spéciale et développement du tri des emballages et des biodéchets. La totalité des boues de station d'épuration devra quant à elle faire l'objet d'une valorisation organique dans le cadre de l'application de la Charte Qualité Boues de l'Aveyron.

Traitement des résiduels

Tous ces efforts contribueront à réduire les quantités de déchets résiduels à 95 000 tonnes/an dont 60 000 tonnes/an d'Ordures Ménagères Résiduelles. Pour les traiter, le département doit mettre en place une installation de traitement intégrant un procédé de valorisation de la fraction organique couplé à une installation de stockage. Il s'agit là d'un défi majeur pour tous les élus du département.

